

Pages de gauche

Mensuel d'opinions socialistes indépendant

ÉDITORIAL

FINMA-FIA

En toute naïveté, on aurait tendance à exiger d'une autorité de surveillance des marchés financiers qu'elle exerce un certain contrôle sur le secteur bancaire. De même, on se croit en droit d'attendre d'un gouvernement qu'il soit le garant de l'intérêt général, qu'il se soucie du plus grand nombre. Sous nos cieux helvétiques, il n'en est rien. Le trio infernal UBS-FINMA-Conseil fédéral semble avoir pour unique credo le bien-être des magnats de la finance.

Vous avez aimé le sauvetage financier d'UBS par la Confédération et la BNS ? Vous allez adorer le sauvetage de l'UBS par la FINMA, sous le regard bienveillant du Conseil fédéral. On modifie quelque peu la donne, on reprend les mêmes et on rejoue la même pièce. Acte premier: la plus grande banque du pays s'enlise dans des pratiques plus que douteuses et des stratégies scandaleuses. Acte deuxième: dos au mur, elle s'adresse au politique en pleurnichant pour qu'il sauve la mise. Acte troisième: le politique vient au secours de la banque bien-aimée.

En autorisant l'UBS à divulguer des informations au fisc américain sur des comptes douteux, hors de tout cadre légal, la FINMA n'a rien fait d'autre que de couvrir ses méfaits pour lui éviter un désastre plus grand encore. Il est temps que les autorités politiques se réveillent et reprennent la main. Car il faut que cette mascarade cesse. Il s'agit de s'attaquer aux causes des maux, et non de chercher à en atténuer les effets lorsqu'ils éclatent au grand jour. La division arbitraire entre fraude et évasion fiscale n'est absolument pas justifiée; le secret bancaire n'a aucune raison d'être; la surveillance des marchés financiers doit être confiée à une autorité réellement indépendante.

La transparence semble ne pas faire partie du vocabulaire du monde de la finance. Il appartient maintenant au politique de remettre fondamentalement en question le mode de fonctionnement du secteur bancaire. Il n'est pas acceptable que la population suisse fasse systématiquement les frais du comportement irresponsable de quelques nantis.

Réd.



DOSSIER: PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Vers une disparition de la propriété intellectuelle?

La législation protégeant la propriété industrielle – marques, brevets, modèles de production – et celle qui régleme l'usage des contenus culturels ou artistiques – films, livres, musique – appelle une remise en question d'autant plus radicale que le contexte s'est modifié. Depuis qu'elle existe en tant que principe juridique, la propriété intellectuelle sert davantage les labels que les artistes, profite plus aux entreprises pharmaceutiques qu'aux patients et favorise bien plus la création de rentes que l'innovation réelle. Mais ce qui a changé, c'est la possibilité concrète, donnée par les canaux de communication actuels, d'envisager le transfert de connaissances, l'échange libre des savoirs et la circulation de la culture.

Comment orchestrer enfin la disparition de la propriété intellectuelle ? Notre dossier suggère quelques pistes.

Suite du dossier en pages 5 à 10

Point fort:
Lutte des classes au Royaume Uni

Page 3

Syndicalisme:
Mouvement syndical brésilien

Page 4

Reflexion:
Manifeste de grève dans les Antilles françaises

Pages 14-15

L'agonie annoncée d'un secret bancal

Par Arnaud Bouverat

Bravo Peter Kurer, merci Marcel Rohner, chapeau M. Merz ! Comment aujourd'hui ne pas s'incliner devant l'efficacité de nos propres milieux politiques et économiques (remarquez, ce sont les mêmes...) à torpiller la crédibilité de la place financière helvétique ?! Tout cela à force de s'accrocher à un secret bancaire indéfendable.

Faut-il leur pardonner ? La Suisse, il est vrai, a toujours eu un culte du secret : de la localisation du bunker du Conseil fédéral à l'utilisation peu pacifiste des avions Pilatus, elle a tenté de préserver ses secrets, jusqu'au bout, envers et contre tous, jusqu'à finir au ban des nations avec ses fonds en déshérence. Mais rien ne peut nous ébranler. En Suisse, quand on construit un immeuble de boîte-aux-lettres, on ne se pose pas de question, c'est cela notre secret.

Loin de tirer des enseignements du passé, avec l'arrogance de ceux qui savent, les banquiers de Zurich, Genève et Lugano affirmaient, il y a quelques mois encore, de manière péremptoire, que le secret bancaire relevait de la simple protection des données, un savoir-faire maison, inexportable. Et si l'entier du reste du monde, soit pas grand-chose pour un pro de la Bahnhofstrasse, osait assimiler en toute logique l'évasion fiscale à la fraude fiscale, c'était que le reste du monde était un abruti, qui, une fois de plus, n'avait rien compris à la subtilité de nos lois. Et

le banquier de se transformer en pédagogue ambitieux pour expliquer que la Suisse a tout compris là où les autres Etats manquaient de finesse. Car pour un néolibéral helvétique, nourri par la place financière, la soustraction fiscale ne pèse pas lourd face à une loi suisse couvrant avec habileté l'exode des contribuables, ces honnêtes gens qui ne trouvent pas de banque suffisamment sûre et compétente dans leur pays...

N'est-ce pas étonnant cet attachement si soudain des néolibéraux à la loi *made in Switzerland* ? D'habitude, si adeptes du « tout au marché », nos néolibéraux invoquent avec ardeur une sacro-sainte loi qui, contrairement aux autres dilapidées par leurs soins, devraient résister à l'internationalisation... Si les banquiers suisses avaient pu breveter le secret bancaire, sûr qu'ils l'auraient fait... Mais si les recettes du secret bancaire sont astronomiques, sa recette est bancaire... Bref, rien à breveter ! Et comme ce secret est si bancal, nombreux seront les pays à s'asseoir dessus. L'obstination des Pierre Mirabeau, l'incurie de l'UBS, l'inaction de la FINMA sont les puissants détonateurs de l'agonie du secret bancaire. Pas de raison pour autant de s'en réjouir outre mesure : les élites politiques et économiques savent se protéger, le peuple en paiera comme d'habitude la facture. Seul point vraiment positif : on n'entendra plus Micheline Calmy-Rey défendre le secret bancaire... (Et après, qu'on ne dise pas que la gauche socialiste n'a plus d'utopie !)

Pages de gauche

Mensuel d'opinions socialistes indépendant

Abonnement annuel: Fr. 49.-
Abonnement de soutien: Fr. 130.-
Abonnement réduit (AVS, AI, étudiant·e-s, chômeuse·eur-s): Fr. 39.-
CCP 17-795703-3

www.pagesdegauche.ch

Rédaction et secrétariat:

Case postale 7126, 1002 Lausanne
info@pagesdegauche.ch

Rédaction:

Samuel Bendahan (SB), Maurizio Colella (MC), Romain Felli (RF), Mathieu Gasparini (MG), André Mach (AM), Raphaël Mahaim (RM), Stéphanie Pache (SP), Line Rouyet (LR), Rebecca Ruiz (RR), Julien Wicki (JW), Benoît Gaillard (BG)

Comité:

Olivier Barraud, Valérie Boillat, Michel Cambrosio, Dan Gallin, Dominique Hartmann, Pierre-Yves Maillard, Cyril Mizrahi, Stéphane Montangero, Chantal Peyer, Eric Peytremann, Géraldine Savary, Alberto Velasco.

Collaboration permanente:

Antoine Chollet, Grégoire Junod, Salima Moyard, Philippe Mivelaz, Philipp Müller, Marc Olivetta, Christian Vullioud.

Maquette:

Marc Dubois, mdvr, Lausanne.

Mise en page:

Line Rouyet, Renens.

Webmaster:

Kevin Luximon, Lausanne.

Impression:

Imprimerie du Journal de Sainte-Croix.

SOMMAIRE

- | | |
|----------|--|
| 1 | FINMA-FIA |
| 2 | Le secret bancal |
| 3 | Lutte des classes au Royaume-Uni |
| 4 | Mouvement syndical brésilien |
| 5 à 10 | Dossier: Propriété intellectuelle |
| 11 | Le PS et les syndicats |
| 12 | Fiscalité zurichoise |
| 13 | Double mandat à GE et fiscalité vaudoise |
| 14 et 15 | Manifeste des grévistes antillais |
| 16 | Frantz Fanon |



Royaume-Uni: la grande peur de la lutte des classes

Les récentes grèves au Royaume-Uni ont été stigmatisées comme xénophobes. En réalité, il n'en est rien!

Par Philippe Marlière,
Maître de conférences à l'Université de Londres.

La BBC est sans aucun doute la meilleure télévision au monde. Ses programmes sont dans l'ensemble de qualité et sa ligne éditoriale est plutôt pluraliste et centriste. C'est un fait rarissime dans un monde de médias bêtifiants et de droite. Cependant, trois sujets échappent à ce *modus operandi*. Sur les ondes de la BBC, il n'est guère permis de critiquer la famille royale, la politique étrangère de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis ou la marche capitaliste du monde. Des événements récents ont concerné le troisième de ces interdits majeurs.

Début février, des «grèves sauvages» (*Wildcat strikes*) ont éclaté dans les raffineries Total et dans des centrales électriques à travers le pays. Les travailleurs britanniques protestaient contre le recours à une main-d'œuvre italienne et portugaise (employée à des salaires inférieurs aux normes locales), qui entraînait leur mise au chômage, puisque les emplois étaient réservés aux travailleurs étrangers. Gordon Brown et Peter Mandelson sont montés au créneau pour dénoncer la nature «xénophobe» de ces grèves.

UNE INTERVIEW TRONQUÉE

La BBC, toujours servile en pareil cas, leur a emboîté le pas. Une interview de gréviste diffusée sur la BBC1 a été tronquée. On pouvait succinctement entendre un gréviste affirmer: «On ne peut pas travailler avec des Portugais et des Italiens.»

Le même reportage a été retransmis en intégralité sur la BBC2. Cette fois-ci, on pouvait entendre: «On ne peut pas travailler avec des Portugais et des Italiens; on est complètement séparés d'eux, ils viennent avec

leurs propres compagnies.»

Les éditeurs du programme de la BBC ont tronqué une réponse de gréviste pour en altérer radicalement le sens. Dans le premier cas, la réponse apparaît motivée par le rejet de l'étranger et la fermeture à l'immigration. Dans la vraie version, il n'en est rien: le gréviste rapporte des faits, c'est-à-dire qu'il

... La BBC, confrontée à une question politiquement sensible, est devenue le porte-parole d'un gouvernement hostile aux droits des travailleurs ...

n'est pas possible de côtoyer les travailleurs étrangers, car ils arrivent avec l'entreprise qui les emploie et qu'on les tient volontairement à l'écart de la main-d'œuvre locale.

La BBC, confrontée à une question politiquement sensible, est devenue le porte-parole d'un gouvernement hostile aux droits des travailleurs. Car ce que craint Gordon Brown, c'est le renouveau de la combativité salariale et syndicale. Tony Blair et Gordon Brown n'ont en effet pas défait la législation du travail thatcherienne. Dans le monde occidental, la Grande-Bretagne est le pays qui restreint toujours le plus sévèrement le droit de grève.

Derek Simpson, le coleader du syndicat *Unite*, a dit les choses clairement: «Ces grèves n'ont rien à voir avec le racisme ou l'immigration. C'est une question de classe.» Il est tentant de préciser le propos: ces grèves britanniques sont une question de lutte des classes. Karl Marx considérait que la lutte des classes s'organisait autour d'une classe capitaliste qui détenait le capital, dirigeait et gérait la production et, enfin, s'appropriait la plus-value correspondant à l'exploitation du labour des travailleurs.

Depuis l'époque victorienne, rien de nouveau sous le soleil de l'exploitation capitaliste! En décembre 2007, la Cour européenne de justice (CEJ) avait abondé dans ce sens avec deux arrêts qui avaient fait beaucoup de bruit. L'arrêt Laval avait interdit aux syndicats d'agir contre les entreprises qui refusent d'appliquer à leurs salariés détachés dans un autre pays communautaire, les conventions collectives applicables dans ce pays. L'arrêt Viking avait estimé que le droit de recourir à des pavillons de complaisance procède de la liberté d'établissement garantie par le droit européen. La CEJ en avait conclu que la lutte des syndicats contre ces pavillons est de nature à porter atteinte à cette liberté fondamentale.

DE LA XÉNOPHOBIE IMAGINAIRE

«Les emplois britanniques aux travailleurs britanniques»: c'est un vieux slogan du *British National Party* (BNP), une formation d'extrême droite. Il a récemment été repris par Gordon Brown, le très néolibéral Premier ministre, jamais à court de promesses démagogiques.

Ces mots empoisonnés ont été lancés au visage du démagogue par les grévistes qui ont demandé avec ironie qu'il tienne sa promesse! La xénophobie dénoncée par le *New Labour* et la BBC était imaginaire. Les grévistes n'ont exercé aucun chantage sur les travailleurs italiens et portugais non-syndiqués, sous-contractés, sous-payés, ni n'ont

exigé leur rapatriement.

Les cibles de leurs critiques ont été les employeurs et leur course au dumping social, ainsi que le gouvernement qui les soutient dans cette entreprise. Les militants du BNP qui avaient tenté d'infiltrer les grèves à la raffinerie de Lindsey dans le *Lincolnshire* ont été éconduits et on a même vu une affiche portant l'inscription suivante: «Travailleurs dans le monde, unissez-vous!». Dans la centrale électrique de Plymouth, les grévistes ont revendiqué les mêmes droits pour tous les travailleurs –britanniques et étrangers– dénoncé l'exploitation d'une main-d'œuvre étrangère, et exigé que les travailleurs britanniques ne soient pas écartés du marché du travail.

Gordon Brown, dont la politique économique a amené le pays au bord de la faillite, a répété le mot d'une interview à une autre: «Protectionnisme!». Une majorité de Britanniques considèrera que c'est la parade désespérée d'un gouvernement incapable de raisonner en dehors des mots d'ordre des années 80 et 90: «Dérégulation! Libre entreprise! Flexibilité!»

Le *New Labour* agonise, mais ces travailleurs en lutte ont décidé de prendre leur destin en main. Bien leur en a pris. A Lindsey, les grévistes se sont vus accorder le double du nombre d'emplois que Total avait initialement offert; ceci sans qu'aucun travailleur italien ne soit renvoyé.

Tamedia rachète Edipresse Suisse



« Un moment historique pour le mouvement social brésilien »

Lors du Forum social mondial de Belém, Sergio Ferrari a eu la chance de réaliser un entretien exclusif avec Carmen Helena Ferreira Foro, 42 ans, responsable du Syndicat des travailleurs ruraux du Brésil et vice-présidente de la Central Unica de Trabajadores (CUT), principale fédération du pays comptant plusieurs millions de membres.*

Sergio Ferrari: On entend parler depuis des années de la crise des syndicats brésiliens. Qu'en est-il de cette analyse ?

Carmen Helena Ferreira Foro: La structure de production du pays a beaucoup changé ces dernières décennies. Cela implique donc, comme dans d'autres régions du monde et d'Amérique latine, la nécessité de recomposer le mouvement syndical. Ainsi, un courant interne de notre organisation l'a quittée il y a quelques mois pour des raisons de divergences organisationnelles et politiques. Par contre, il est injuste de parler de crise. Notamment en raison de l'objectif essentiel de notre engagement: la défense de la dignité et des conditions de vie des travailleurs et travailleuses. Cet objectif demeure un pilier non négociable de notre mouvement.

L'ère Lula - ancien syndicaliste et dirigeant de la CUT - a-t-elle constitué un élément favorable pour votre mouvement ou au contraire a-t-elle affaibli votre travail syndical ces dernières années ?

Elle nous a surtout obligé à nous repositionner sur certains sujets. Il est vrai que quand Lula est devenu président, nous vivions un moment difficile. Cependant, un espace de dialogue permanent avec le gouvernement fut maintenu – comme ce fut le cas avec la majorité des mouvements sociaux brésiliens, je crois. Ce fut très positif. Par ailleurs nous avons conservé notre indépendance et sommes critiques face à certains domaines-clés de la gestion de Lula.

Par exemple ?

Particulièrement sur la lenteur de la réforme agraire qui est une revendication très importante pour de nombreux secteurs sociaux brésiliens. Son

avancement laisse à désirer. Cette critique claire constitue sans aucun doute un point de consensus parmi tous les mouvements sociaux de mon pays.

La venue de Lula en même temps que celle de Chavez, Morales, Lugo et Correa au FSM peut-elle être interprétée comme une tentative de reconquête de sympathie auprès des mouvements sociaux brésiliens ?

Je ne partage pas cette opinion. Malgré nos critiques à l'égard du gouvernement, Lula

plus complexes et contradictoires du Brésil, avec la dévastation écologique et environnementale et avec l'importante présence d'entreprises nationales et multinationales responsables de ces problèmes. Et en même temps, elle compte sur la présence de mouvements sociaux actifs qui recherchent des alternatives, s'organisent, se mobilisent. Cette réalité fait que la présence et les paroles de Lula peuvent être déterminantes. De plus, Lula vient à Belém pour apporter son soutien au grand projet mon-

régionale. Il est vrai qu'il existe des propositions sur l'intégration économique et commerciale. La transparence mutuelle dans le débat sur l'intégration sociale nous fait cependant défaut. D'un

... L'ère Lula nous a obligé à nous repositionner sur certains sujets ...

autre côté, il est essentiel de ne pas relâcher la pression sur nos gouvernements pour trouver, jour après jour, des réponses plus claires, plus rapides et plus efficaces aux problèmes soulevés, comme par exemple l'augmentation de la faim, la précarisation du travail et des travailleurs, la réponse à la crise financière et économique, la question environnementale etc. Si l'instant est bel et bien historique, les défis n'en sont pas moins essentiels pour nous. Et les attentes des gens, de notre base sont toujours aussi importantes.

Dans ce sens, que peut apporter l'édition 2009 du FSM ?

Cesera un grand moment pour les rencontres entre mouvements sociaux et pour avancer encore plus dans le processus de résistance des travailleurs. Une opportunité unique de communication entre les peuples. La possibilité de clarifier et d'encourager avec plus d'énergie les projets sociaux et populaires. Un espace privilégié, de plus, pour que nous, les femmes, continuions à construire ensemble nos propres propositions, réseaux et projets.

Traduit par Rebecca Ruiz



n'a jamais cessé de venir à Belém ces dernières années. Par ailleurs, il a toujours maintenu le dialogue avec les mouvements sociaux – il n'a pas besoin de profiter de ce forum pour rétablir une relation qui demeure ouverte et maintenue. Je pense néanmoins que la venue de Lula au FSM est un signal fort à l'égard de tous les secteurs politiques et économiques du pays, ainsi qu'aux autres acteurs sociaux qui proviennent du monde entier.

C'est-à-dire... ?

L'Amazonie est aujourd'hui une des régions les

dial qui mise sur la construction d'un autre monde possible.

Quel est réellement l'état des relations entre les syndicats brésiliens et ceux du continent ? Et avec les mouvements sociaux d'Amérique latine en général ?

Il est essentiel de continuer à renforcer ces relations qui, si elles existent, ne se fondent cependant pas complètement en une action commune systématique. Spécialement à l'heure où l'Amérique latine traverse une étape historique, nous devons avancer de façon significative sur la thématique de l'intégration

* E-CHANGER, ONG de coopération solidaire organisatrice de la délégation suisse au Forum Social

DOSSIER: PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La propriété intellectuelle, est-ce le vol?

Nous sommes cernés par la propriété intellectuelle. Les médicaments que nous consommons, les appareils électroniques que nous utilisons, la culture que nous apprécions sont traversés par toutes sortes de contrats d'utilisation, de licences et de droits réservés. Rares sont les objets de la vie contemporaine dont une partie au moins n'est pas brevetée, enregistrée ou en attente de brevet.

La propriété intellectuelle, comme son nom l'indique, est avant tout une forme de propriété. Les lois sur le copyright servent à rendre certaines personnes propriétaires d'idées. Ceci peut laisser songeur. En effet, si la propriété d'un objet matériel peut pour certains s'expliquer par le fait que cet objet est unique, cet argument n'est plus vrai pour les idées. Les idées, les concepts, les fichiers, les recherches ont un coût de distribution extrêmement faible. La propriété intellectuelle augmente artificiellement ce coût.

Cependant, force est de constater que, comme régime de défense d'une forme de capital, le système de la propriété intellectuelle s'intègre parfaitement dans le fonctionnement général de l'économie contemporaine. Il part du principe que l'inventeur ou le créateur (qu'il s'agisse d'une personne, d'un collectif, d'une entreprise) se trouve à l'origine dans une position théorique de prise de risques. Suivant cette mise en scène libérale, le chercheur, l'artiste ou l'entreprise pharmaceutique se lancent dans un travail, y investissent leurs forces ou leur argent puis, si d'aventure le résultat qui en découle trouve un public, ils peuvent en tirer une rémunération sur les utilisations qui en sont faites.

Bien souvent, les instruments de la propriété intellectuelle ne servent qu'à protéger des monopoles, voire à entraver l'innovation en limitant l'accès à

La question se pose donc des modèles alternatifs d'encouragement à l'innovation, mais aussi des systèmes qui pourraient remplacer le brevetage

innovation faible et mal dirigée.

Mais ne faudrait-il pas, dans le domaine artistique et culturel en général, abolir purement et simplement la propriété intellectuelle et les lois protégeant le copyright? C'est la proposition que fait Joost Smiers en page 9, en suggérant de supprimer les oligopoles qui dominent les marchés culturels. Une suggestion radicale en opposition à la démarche de plus en plus connue des licences libres qui vise à créer, en plus du domaine soumis au copyright classique, un champ public où les

... les instruments de la propriété intellectuelle ne servent qu'à protéger des monopoles, voire à entraver l'innovation en limitant l'accès à la connaissance ...



la connaissance – sans parler des nombreux cas dans lesquels le droit des brevets est purement et simplement responsable de milliers de morts faute d'un accès suffisant aux technologies et aux médicaments à des prix raisonnables.

généralisé de la nouveauté. A la page 7, les initiatives actuelles en matière de recherche pharmaceutique sont exposées. Il est intéressant de constater que le problème n'est alors pas seulement celui de l'utilisation des brevets, mais aussi celui de la stimulation d'une

productions intellectuelles, qu'il s'agisse de logiciels, de musique ou de textes, puissent s'échanger librement si leurs producteurs le désirent. Cette dernière option a pour avantage d'être basée sur une logique d'expansion: par l'utilisation d'une licence libre d'un certain type, on peut par exemple autoriser tout usage d'un contenu donné (copie, modification, diffusion) sous réserve que les produits qui dériveraient des ces modifications soient soumis au même régime d'échange libre. Et les résultats sont là: un nombre croissant de contenus sont disponibles, notamment sur internet, gratuitement. Mais est-elle un modèle à long terme, exportable dans d'autres secteurs?

Poser la question du système dans son ensemble tout en examinant les alternatives immédiates, voici ce que ce dossier tente de faire.

Benoît Gaillard

Peut-on breveter le vivant? Les exemples du riz Basmati et Nerica

6

L'industrie pharmaceutique face aux brevets: nocif pour la santé?

7

Des Creatives commons au GNU: reconstruire la culture libre

8

Copyright et domination du marché: pour la fin des monopoles

9

Contre la propriété intellectuelle: remplaçons la propriété par un accès libre!

10

DOSSIER: PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Peut-on breveter le vivant ?

Les enjeux liés à l'appropriation de la biodiversité se sont cristallisés à plusieurs moments. Parmi ces moments, le Sommet de la terre de 1992 à Rio constitue une étape très importante. A cette occasion, la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (CDB) a été signée. Cet accord international traite des questions et problèmes relatifs à la biodiversité. Il donnait déjà à voir, outre les différentes lignes de fracture entre les pays du Nord et du Sud, les intérêts économiques liés à la biodiversité et marquait le passage à une conception utilitariste de la biodiversité. Cette réduction du concept de diversité biologique à celui de ressources génétiques est nécessaire à une utilisation commerciale.

LE SOMMET DE LA TERRE

Ces deux notions ont longtemps été en concurrence. Ainsi en 1980, en concertation avec l'ONU, l'IUCN publie une « stratégie mondiale de la conservation ». Les trois objectifs principaux étaient « *le maintien des processus écologiques essentiels et des systèmes entretenant la vie; l'utilisation durable des espèces et des écosystèmes; la préservation de la diversité génétique.* ». Dans le rapport, il est mentionné que les réservoirs génétiques sauvages appartiennent au patrimoine commun de l'humanité. Sur la base de ce travail, un projet de Convention est préparé dès 1984. Les États doivent répertorier leur richesse biologique et sont vus comme des gardiens de celle-ci. Afin de financer ces efforts, le projet prévoit la création d'un fonds qui serait alimenté par les redevances sur l'utilisation des gènes à des fins commerciales. Ce fonds était pensé d'une part pour aider à conserver la diversité biologique, menacée par l'indus-

trialisation et d'autre part pour aider les pays du Sud à remplir leur tâche de gardien de cette diversité.

La FAO est aussi engagée sur ces questions. Dès 1981, elle prépare une convention sur les ressources phylogénétiques et projette de créer une banque internationale de gènes. Cependant, elle n'éditera en 1983 qu'un « *Engagement international sur les ressources phylogénétiques* », construit autour de la notion de patrimoine commun de l'humanité. Cette dernière notion vise à rendre non appropriables les ressources phylogénétiques présentes dans les variétés cultivées et sauvages. Selon la FAO, la diversité biologique est trop importante pour la confier aux forces privées. Le droit des paysans et des communautés sur les semences et des matériaux biologiques qu'ils ont développés et préservés sont mis en avant. Parce que ce le système proposé par la FAO était en contradiction avec la logique des brevets et de la propriété industrielle, ce système n'a jamais fonctionné.

L'OMC AU SERVICE DES INTÉRÊTS PRIVÉS

A Rio donc les différents États négocient: contre le droit de prospecter, l'accès aux ressources génétiques, la reconnaissance des brevets et le devoir de veiller à la conservation, les pays en voie de développement ont obtenu la souveraineté sur les ressources génétiques, un système d'aide financière, et de transferts de technologies. Pour les pays industriels, l'objectif était de s'assurer l'accès à ces ressources génétiques: l'enjeu central n'était pas la conservation mais l'aspect commercial. Même si la CDB reconnaît l'importance des connaissances et des pratiques autochtones dans la

conservation, d'autres articles en son sein rendent difficile la protection des connaissances.

La souveraineté des États sur les ressources génétiques est reconnue, tout comme la reconnaissance des brevets et autres droits de propriété commerciaux. Ces deux points ne sont pas contradictoires. Le cas d'école pour illustrer cela est l'accord de bio-prospection conclu entre la compagnie américaine pharmaceutique Merck, Sharp & Dohme, et l'institut national de la biodiversité (INBio) du Costa Rica. L'accord stipulait que INBio fournissait Merck en matériels biologiques provenant de zones protégées contre le versement d'1 million de dollars et d'une partie des redevances provenant des produits brevetés. En l'occurrence, l'État participe avec les acteurs privés à la privatisation du vivant.

ACCUMULATION PAR EXPROPRIATION

Ainsi les potentialités « communautaires » de la CDB ont été contrariées par l'évolution du rapport de force international et la roue a vite tourné en faveur du brevetage du vivant et de l'appropriation privée. Pour preuve, dès 1995 dans le cadre de l'OMC, des accords internationaux sur la protection des droits intellectuels (ADPIC) sont promus en particulier par les USA. Ceux-ci avaient d'ailleurs refusé de signer la CDB, sous prétexte que la convention ne reconnaissait pas les effets bénéfiques des droits de propriété privée sur la biodiversité. Ces ADPIC contiennent des dispositions régissant la protection des droits de propriété intellectuelle dans le domaine de la biotechnologie en se fondant sur l'utilisation des ressources biologiques.

Concrètement, cela signifie que les droits de propriété intellectuelle signifient que le matériel génétique ou des semences peuvent être brevetées au mépris du rôle historique et des pratiques de communautés et être utilisée contre ces dernières. Des fermiers peuvent être expropriés, du fait que les industriels ont réussi à aménager une nouvelle possibilité d'accumulation du capital. C'est-à-dire que des « inventions » communautaires ont été expropriées par et pour des intérêts exclusivement privés.

Mathieu Gasparini

RIZ NERICA

« Les variétés de riz Nerica, obtenues par un croisement entre des riz africain et asiatique, sont actuellement qualifiées de « plantes miracles » susceptibles d'apporter à l'Afrique une révolution verte du riz annoncée depuis bien longtemps. Une puissante coalition de gouvernements, d'instituts de recherche, de semenciers privés et de bailleurs de fonds ont engagé une grande initiative pour diffuser les semences de Nerica dans l'ensemble des rizières du continent.

Cependant, hors des murs des laboratoires, le Nerica ne s'avère pas à la hauteur de la publicité tapageuse qui en est faite. Depuis que les premières variétés de Nerica ont été introduites en 1996, les expériences ont été mitigées chez les agriculteurs, qui signalent un certain nombre de problèmes. Le plus grave problème lié au Nerica est peut-être que sa promotion s'intègre dans un mouvement plus large d'expansion de l'agrobusiness en Afrique, qui menace de faire disparaître les fondements même de la souveraineté alimentaire de l'Afrique: les petits producteurs et leurs systèmes locaux d'utilisation durable de semences. »

Source: <http://www.grain.org/briefings/?id=216>

RIZ BASMATI

En 1997, la firme texane Rice Tech obtenait un brevet sur un riz « Basmati made in USA », un riz issu du croisement de 22 variétés de riz Basmati indiens et pakistanais avec des variétés de riz américain à long grain. Elle revendiquait la propriété des semences et des lignées. Par ce brevet (constitué de 20 sous-brevets), la firme texane s'appropriait sans effort un patrimoine naturel et culturel développé au fil des siècles par les paysans indiens et pakistanais. Face à ce cas édifiant de biopiraterie, une campagne a été lancée pour la révocation des brevets. Sous pression, Rice Tech renonce à 4 des sous-brevets. En 2001, le Bureau américain des brevets accordait à Rice Tech des brevets seulement pour 3 sortes dérivées de riz Basmati. Pour le reste, Rice Tech avait été déboutée sur la base que sa gamme de riz « inventée » était la copie identique du riz Basmati traditionnel. Cet épisode montre que les brevets sur le vivant, soit la privatisation des ressources naturelles, entre en contradiction avec le droit des peuples à se nourrir.

DOSSIER: PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La santé, malade des brevets

La recherche et développement (R&D) de nouveaux médicaments repose sur les monopoles et les opportunités de profits que le système actuel des brevets permet d'envisager. Censés à l'origine stimuler l'innovation et le développement de nouveaux produits, les brevets incitent plutôt les géants pharmaceutiques à se recroqueviller sur leurs acquis, au détriment des besoins les plus élémentaires de santé publique.

Par Patrick Durisch,
Déclaration de Berne

L'industrie pharmaceutique, dominée par les multinationales états-uniennes, européennes et suisses, est l'un des secteurs économiques les plus rentables. Elle justifie l'existence des brevets par la nécessité de recouvrer les coûts de recherche. Or, près de 60% des dépenses mondiales de la R&D en matière de santé sont soutenues par le secteur public, si l'on tient compte des subventions publiques et autres incitations fiscales.

UNE CRISE PROFONDE DE L'INNOVATION

Depuis que le système des brevets est en place via les accords internationaux de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), on assiste à un recul progressif des innovations, c'est-à-dire des produits contenant de nouvelles molécules présentant un avantage thérapeutique avéré par rapport aux traitements existants. Dans un marché saturé de médicaments de moins en moins différenciés mais pouvant rapporter gros, la R&D de médicaments innovants n'est pas une priorité. Une étude a permis de montrer que le nombre de nouvelles molécules homologuées auprès de l'agence états-unienne de contrôle des médicaments (FDA) n'a cessé de baisser, passant de 53 en 1996 à 22 en 2006, alors même que les dépenses de R&D sont passées de 15 à 43 milliards de dollars entre 1995 et 2006. Entre 1989 et 2000, seuls 24% des nouveaux médicaments approuvés apportaient des améliorations par rapport aux médicaments déjà disponibles.

La crise profonde de l'innovation et la concurrence acharnée que se livrent les géants pharmaceutiques pour prendre

des parts de marché font qu'ils dépensent plus pour le marketing (entre 25% et 35% de leur chiffre d'affaires) que pour la R&D (entre 15% et 20%). En 2008, par exemple, sur un chiffre d'affaires de 41.5 milliards de dollars, Novartis a dépensé 12 milliards (29%) pour le marketing contre 7 milliards (17%) pour la R&D. Face au résultat net de l'exercice 2008 enregistré par le groupe (plus de 14 milliards de francs suisses), la part consacrée à la R&D semble bien mineure.

DES CONSÉQUENCES MAJEURES EN TERMES DE SANTÉ PUBLIQUE

Ne représentant pas un marché suffisamment rentable, les pays en développement sont les grands perdants de cette course au profit. Alors que le droit à la santé et l'accès à des médicaments vitaux de populations entières sont en jeu, les pays du Sud subissent les assauts répétés des grands groupes pharmaceutiques. Appuyés par leurs gouvernements respectifs, ils imposent leurs médicaments protégés à des prix inabordable et empêchent ces pays d'utiliser le peu de flexibilités contenues dans les accords de l'OMC, notamment en matière de production ou d'importation de produits génériques lors d'urgences sanitaires.

Aujourd'hui, le problème concernant les maladies négligées a enfin été reconnu, même si la question de son financement à long terme n'est pas résolue pour autant. Ainsi, les Etats ont réaffirmé leur responsabilité première dans ce domaine en adoptant, à l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en mai 2008, un plan d'action mondial pour une recherche pharmaceutique qui soit

orientée sur les besoins de santé publique, et non plus seulement sur le marché.

POUR UNE SANTÉ ABORDABLE

L'enjeu est notamment de dissocier le financement de la R&D du prix des médicaments, afin que ceux-ci soient disponibles à des prix abordables, au Nord comme au Sud. D'autres initiatives existent, comme la communauté de brevets (patent pool, par lequel des brevets sur une technologie particulière détenus par plusieurs acteurs sont mis en commun), un projet de traité international sur la R&D médicale, ou encore un « prix » pour récompenser l'innovation médicale. Enfin, l'essor de partenariats public-privé ou partenariats pour le développement de produits à but non lucratif, créés pour pallier les lacunes de la R&D de l'industrie, est un développement majeur. En 2004, ces partenariats ont réalisé 75% des projets de nouveaux médicaments pour les maladies négligées.

Les idées sont là, il s'agit maintenant pour les Etats – y compris la Suisse – d'assumer leur rôle dirigeant en matière de santé et de mettre en œuvre concrètement ces propositions.



REVENDEICATIONS

En matière de R&D pharmaceutique, la Déclaration de Berne demande à la Suisse de:

1. Soutenir de nouveaux mécanismes séparant le financement de la R&D du prix des médicaments et leur accessibilité en tant que biens publics.
2. Accroître la coopération au développement en matière de santé et renforcer les capacités de R&D et de production pharmaceutique au Sud.
3. Soutenir les projets de recherche pour les maladies du Sud, y compris celles non-transmissibles, en tenant compte des médecines traditionnelles.
4. Introduire de nouveaux mécanismes de financement solidaire pour la R&D sur les maladies du Sud et la santé publique dans les pays en développement.
5. Respecter le droit des Etats d'utiliser pleinement les flexibilités des accords de l'OMC, et ne pas leur imposer des droits de propriété intellectuelle au-delà de ces accords.
6. Renforcer le rôle de l'OMS dans la gouvernance mondiale de la santé, notamment en matière de recherche au niveau international.
7. Consulter les acteurs suisses autour du plan OMS sur la R&D, et initier une réflexion pour une recherche orientée selon les besoins de santé publique.

POUR EN SAVOIR PLUS

Site internet de la déclaration de Berne: <http://www.evb.ch/fr>

Recherche pharmaceutique et maladies du Sud. Remédier à une négligence coupable. Déclaration de Berne, septembre 2008.

DOSSIER: PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Reconstruire la culture libre

Lawrence Lessig, professeur de droit à Stanford, fait partie des créateurs des licences «Creative commons». Cet extrait de son livre, *Culture libre, explique le sens des ces licences*.

L'argument qui distingue «Creative commons» de nombreuses autres entreprises du même type est que nous ne sommes pas seulement intéressés par le fait de parler d'un domaine public ou de faire en sorte que le législateur aide à construire un domaine public. Notre but est de construire un mouvement de consommateurs et de producteurs de contenus qui aident à créer un domaine public et, par leur travail, démontrent l'importance du domaine public pour la créativité.

Le but n'est pas de combattre toutes les formes de copyright. Le but est de les compléter. Les problèmes que la loi crée pour nous actuellement sont les conséquences involontaires de lois écrites il y a des siècles et appliquées à une technologie inimaginable au moment de leur conception. Ces règles n'ont pas de sens dans le contexte des technologies numériques. De nouvel-

les règles sont requises, avec des libertés différentes, exprimées de telle manière que des être humains puissent les comprendre sans recourir à des avocats. «Creative commons» donne aux gens une manière de commencer efficacement à construire ces règles (voir l'encadré).

Dans les six premiers mois de l'expérience «Creative commons», plus d'un million de contenus ont été placés sous l'une de ces licences de culture libre. L'étape suivante serait de nouer des partenariats avec des fournisseurs de contenus pour les aider à appliquer ce genre de licences. Puis, il s'agirait d'observer le développement d'une sphère créatrice basée sur des contenus libérés.

Ce sont les premières étapes pour la reconstruction d'un domaine public. Ce ne sont pas de simples arguments, mais des actions. Construire un domaine public permet de démontrer son

importance pour la créativité et l'innovation. «Creative commons» compte sur des actions volontaires pour mener à bien cette reconstruction. «Creative Commons» est juste un exemple d'effort volontaire et de créateurs. Le projet n'est pas en compétition avec le copyright; il le complète. Son but n'est pas de supprimer le droit d'auteur, mais de rendre plus facile, pour les auteurs, la mise en place de droits flexibles et d'application aisée. Avec cette entreprise, nous servons avant tout la créativité.

Ce texte a été publié par L. Lessig sous une licence qui autorise sa modification pour autant que l'auteur soit nommé et que le but ne soit pas commercial. La traduction est le fruit du projet wikisource et est soumise à la même licence. L'adaptation est de Benoît Gaillard.

GNU, CC, COPYLEFT: LES ALTERNATIVES

La facilité avec laquelle les contenus peuvent être diffusés par les médias électroniques a tout d'abord suscité une fièvre de partage et de piratage assez chaotique. Puis, dans le cadre de projets de collaboration notamment, la nécessité s'est fait sentir de se donner, pour réguler les échanges, de nouvelles licences dont les termes correspondraient à l'esprit de collaboration mondial né, notamment, des débuts de l'Internet – tout en conservant le principe général de la libre circulation.

Clarifions ici les possibilités proposées par ces licences, souvent utilisées en combinaison, pour des contenus aussi différents que des textes, des logiciels ou de la musique – bref, tout ce qui peut circuler électroniquement.

Attribution: la grande

majorité des licences alternatives comprennent l'obligation, pour les personnes souhaitant réutiliser le contenu, de mentionner les noms des auteurs originaux et des personnes ayant fourni des contributions.

Modifications: le matériel mis à disposition peut être, à choix, simplement transmissible librement, ou alors modifiable à l'envi.

Utilisation commerciale: la question de l'utilisation commerciale ultérieure des logiciels est éminemment problématique. Ainsi, des mutations de Linux, le logiciel d'exploitation libre, sont vendues dans le commerce sous le nom de «paquets d'installation». Les licences libres peuvent interdire explicitement le recyclage des contenus dans des produits commerciaux ultérieurs.

Identité du partage et copyleft: le Copyleft, parfois traduit par «gauche d'auteur», prévoit que l'objet licencié puisse être distribué, modifié ou repris si et seulement si les travaux qui en sont dérivés se voient distribués selon le même régime. L'objectif avoué consiste dans ce cas à faire augmenter le nombre et l'étendue des contenus libres.

Il est intéressant de savoir que ces licences sont des contrats que l'utilisateur d'un logiciel, par exemple, signe électroniquement au moment de l'installer. Elles ont ainsi déjà donné lieu à des actions juridiques en cas de non-respect – lorsque, par exemple, un produit reprend des contenus libres dans un but exclusivement commercial.

BG

Musique libre: quelques essais

Le domaine de la musique, pourtant nettement dominé par quelques compagnies, n'est pas exempt de tentatives de soustraction à la logique de la propriété. C'est ainsi que *In Rainbows*, l'album de 2007 du groupe de rock anglais *Radiohead*, était disponible en téléchargement gratuit sur internet avant même d'arriver chez les disquaires. Les internautes pouvaient, au moment de télécharger les morceaux, verser aux artistes, alors sans contrat avec un label, une somme de leur choix.

Le groupe de métal américain *Nine Inch Nails* a suivi une démarche similaire l'année d'après en mettant à disposition gratuitement son album *Ghosts I-IV* sous licence «Creative commons».

Ces deux exemples ne sont pas complètement isolés; cependant, on ne saurait pas prétendre non plus qu'ils aient fait école parmi les groupes de musique internationalement connus. Ils se distinguent par deux particularités. D'une part, dans les deux cas, une édition spéciale de l'album était disponible à un prix nettement supérieur à celui d'un disque normal. D'autre part, les groupes en question étaient préalablement célèbres, voire même connus pour leur engagement politique contre la domination des majors de l'industrie du disque, et avaient produit de nombreux albums. Ils disposaient donc d'une assise financière et d'une réputation suffisantes pour ne pas avoir à craindre de mauvaises recettes... Ce qui permet de relativiser l'héroïsme de telles entreprises!

BG

DOSSIER: PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Ni copyright, ni domination du marché

Le professeur de science politique néerlandais Joost Smiers développe ici un plaidoyer libéral en faveur de l'abolition du «copyright» dans le domaine artistique, et formule une critique de la position de Lawrence Lessig présentée à la page précédente.

Par Joost Smiers, prof. de sciences politiques (NL)

Il faut être aveugle pour ne pas observer que le règne du copyright touche à sa fin. La criminalisation massive des utilisateurs de matériel artistique ne fonctionne même plus. L'alarme devrait sonner dans la tête de tous les ministres de l'économie: les milliards de dollars investis dans d'énormes industries culturelles sont sur le point de partir en fumée. Il y a du travail pour éviter une catastrophe économique due au contrôle monopoliste du copyright, à la concentration et aux fusions – en gros, à toutes les mauvaises habitudes d'un secteur de l'industrie qui va jusqu'à entraver la liberté d'expression.

DES SOLUTIONS INSUFFISANTES

Un changement radical est nécessaire dans les conditions de production, de distribution et de promotion des expressions culturelles. Les licences *Creative commons* défendues par Lawrence Lessig constituent même pas un début de solution au problème actuel. Pourquoi? Parce que le principe des *Creative commons* ne propose pas de réponse à quatre questions. Premièrement, il ne dit pas comment les artistes peuvent vivre de leur travail, pas plus d'ailleurs que le système actuel, dans lequel nombre d'artistes ne sont pas rémunérés suffisamment. Ensuite, il continue à partir du principe que les artistes doivent être les propriétaires de leurs œuvres. Or, hormis dans le monde occidental et depuis quelques siècles, le concept de «propriété» d'une expression culturelle n'a jamais eu la moindre signification pour aucune civilisation passée ou présente. L'imitation, en revanche, a bien plus souvent fait partie des procédés habituels – et la numérisa-

tion la rend encore plus difficile à empêcher. Troisièmement, les *Creative commons* n'ouvrent pas de perspective sur les relations marchandes totalement différentes qui prendraient place dans un monde sans copyright. Enfin, ces licences alternatives ne s'attaquent pas au problème que pose l'existence d'énormes monopoles dans tous les secteurs de l'art, qui contrôlent ce qui est produit, ce que nous voyons, entendons et lisons. Ce contrôle nuit à la démocratie et représente une menace réelle pour le droit à la communication libre.

UN CHANGEMENT RADICAL

Quelle est la solution que je propose pour soulager les maux de tête de nos ministres de l'économie? Elle se décline en deux aspects: l'abolition complète du copyright, et le démantèlement des monopoles culturels.

Nous devons réaliser que le copyright n'est rien qu'une couche de protection autour d'une œuvre d'art. Simul-

... Les licences Creative commons ne constituent même pas un début de solution au problème actuel ...

tanément, nous ne devons pas oublier que les artistes, leurs agents et leurs producteurs sont des entrepreneurs. Qu'est-ce qui justifie alors le fait que leur travail reçoive nettement plus de protection – en l'occurrence un contrôle monopolistique à long terme – que celui d'autres entrepreneurs? Pourquoi ne peuvent-ils pas simplement offrir leur travail artistique sur le marché et tenter d'attirer des acheteurs?

Essayons de prédire ce qui se passerait si le copyright était aboli. L'un des premiers effets serait surprenant: soudainement, il ne serait plus intéressant pour d'énormes industries de se concentrer si fortement

sur les best-sellers, les films à succès et les stars. Pourquoi pas? Parce qu'en l'absence de copyright, n'importe qui pourrait jouir de ces œuvres et les échanger. Les géants de l'industrie perdraient leur exclusivité et le marché se normaliserait en laissant s'exprimer davantage d'artistes qui pourraient tirer un revenu honnête de leur activité. Le fait d'être simplement le premier sur le marché à proposer une œuvre spécifique pourrait générer un revenu; mais un tel marché ouvrirait aussi à davantage d'artistes la possibilité de se construire une réputation, une image de marque qui puisse ensuite être exploitée pour faire monter les prix (voir aussi encadré).

QUELLES RÉMUNÉRATIONS?

Les artistes ne devraient donc pas craindre de ne pas recevoir une rémunération honnête pour leur travail, ni d'ailleurs de se le faire «voler». Premièrement, il est improbable que les «vols» se multiplient, puisqu'aucune entreprise n'aura une position dominante. Deuxièmement, les



voleurs seront couverts de honte en public. Nous nous rapprochons d'une société dans laquelle on n'intente pas d'actions en justice à tort et à travers – le prix est simplement trop élevé. Cela signifie que les comportements commerciaux répréhensibles auront avant tout des effets sur la réputation des responsables. Enfin, nous ne devons pas oublier que la numérisation change et changera complètement la manière dont les artistes sont en lien avec leur public. Dans ces nouvelles relations marchandes, il n'y a plus de place pour l'ancien bouclier de protection anciennement dénommé copyright.

Adaptation: Benoît Gaillard et Romain Felli

Et le livre ?

Un écrivain signerait un contrat avec un éditeur, comme c'est le cas actuellement. L'éditeur publierait ensuite le livre. Evidemment, un autre éditeur pourrait, le jour d'après, copier le même livre. Est-il probable que cela se passe? Evidemment non. Le même jour, trente ou quarante autres éditeurs pourraient faire la même chose. Mais si aucune de ces entreprises n'est en position de dominer le marché, ce genre d'investissement n'est pas particulièrement intéressant. Même si nous imaginons qu'un éditeur prenne ce risque. Pour assurer la promotion du livre, l'éditeur aurait alors besoin du soutien de l'écrivain. Non seulement il ne l'obtiendrait pas, mais en plus sa réputation souffrirait si l'écrivain annonçait qu'il n'avait pas été payé pour cette parution.

Joost Smiers

DOSSIER: PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Contre la propriété intellectuelle, le service public

Plutôt que de laisser quelques nantis s'accaparer la propriété d'innovation et en tirer des profits indécents, il convient de créer un espace public de libre-circulation des idées et des procédés de fabrication.

Protéger la propriété intellectuelle, c'est garantir que l'innovation et l'invention continuent à fonctionner sur un mode capitaliste. Le processus industriel breveté, par exemple, constitue une part du capital servant à la production de ce qui

ment public et privé de l'art, de la science ou de la technologie. La diversité des méthodes et des démarches qui en découlent est une richesse à préserver. Pour cette raison, tous les mécanismes de subvention publique de la création et de l'innovation

sion, puisqu'elles restreignent à de petits groupes les découvertes qui pourraient être utilisées pour aller plus loin. Qui n'a pas entendu parler des rachats de brevets effectués pour tuer une technologie gênante, par exemple dans les énergies renouvelables? Ne pourrait-on pas améliorer les produits issus de l'industrie pharmaceutique, si tous les chercheurs du monde avaient accès à leurs secrets et avaient le droit de les utiliser?

L'un des avantages d'un engagement fort de l'Etat consisterait à redéfinir le concept de nouveauté d'une façon réellement utile. Modifier une infime partie d'un produit breveté dans le seul but de pouvoir déposer un nouveau brevet n'aurait plus de sens. L'innovation réelle émergerait bien plus clairement.

ouvrirait ensuite la voie à la soustraction au capitalisme d'un nombre toujours croissant de domaines, à des échelles évidemment différentes : de même qu'il s'agit d'échanger mondialement

... L'abolition de la propriété intellectuelle signifierait l'avènement, dans cette sphère immatérielle, d'une gratuité au sens d'André Gorz, c'est-à-dire d'un nouveau type de rapports humains non-marchands ...

ce qui se reproduit sans perte, il vaut mieux produire localement ce qui se consomme localement.

Alors que la pénurie de ressources pose problème, pourquoi limiter artificiellement certaines d'entre elles? Prenons enfin le problème



pourra, ensuite, être vendu. Ni les livres, ni les molécules ne se produisent d'elles-mêmes : il faut bien que des salariés travaillent pour que les merveilleuses idées deviennent réalité. Ainsi, les détenteurs de ces brevets, patentes et autres copyrights se voient promus au rang de rentiers. On peut d'ailleurs faire un étrange parallèle avec la crise économi-

devraient préserver cette diversité, de telle manière à remplacer par un vrai pluralisme la concurrence actuelle. Avec un bénéfice principal : l'appartenance automatique et directe au domaine public de tous les produits de ces activités.

On rétorquera peut-être que l'absence de récompense pour l'inventeur aurait vite fait de brider l'innovation. C'est objectivement faux. Actuellement déjà, un chercheur employé par une entreprise ne touche rien personnellement des profits engendrés par une invention brevetée à laquelle il aurait participé. De même, nombre d'avancées scientifiques ont été réalisées alors même que les individus à l'œuvre n'avaient aucune perspective d'en tirer le moindre profit personnel. En réalité, dans le monde actuel, l'innovation est déjà en grande partie le fait de salariés.

L'INNOVATION PARTOUT

Ce sont au contraire les barrières liées à la propriété intellectuelle qui freinent massivement le progrès et sa diffu-



L'effet principal se trouverait pourtant ailleurs : dans la création d'un espace public de libre-circulation des idées, des inventions, des procédés de fabrication. L'abolition de la propriété intellectuelle signifierait l'avènement, dans cette sphère immatérielle, d'une gratuité au sens d'André Gorz, c'est-à-dire d'un nouveau type de rapports humains non-marchands – ou plus précisément libres et gratuits selon les deux sens du mot anglais free. Un tel changement

par l'autre bout: considérons le travail de création, de recherche, d'innovation non sous l'angle de son résultat mais sous celui de l'activité qu'il représente. Et pour permettre enfin aux idées novatrices, aux inventions utiles, aux grandes créations de profiter au monde entier, remplaçons la propriété de quelques-uns par l'accès libre de tous.

... Actuellement déjà, un chercheur employé par une entreprise ne touche rien des profits engendrés par une invention brevetée à laquelle il aurait participé ...

que actuelle: une fois encore, on privatise les profits et on nationalise les pertes. Tout ce qui est rentable sera développé par le secteur privé, forçant les pouvoirs publics à investir dans la recherche qui ne rapporte rien.

FAIRE PRIMER L'INTÉRÊT PUBLIC

Dans nombre de domaines, on voit se côtoyer finance-

Benoît Gaillard et Samuel Bendahan

Le PS, parti des syndicats?

Rebecca et Emanuel Wyler lancent le débat sur les relations entre le PS et les syndicats. Selon eux, le PS doit intégrer les différentes tendances.

Par **Rebekka Wyler** (Conseillère communale à Zürich, Présidente du PS 3) et **Emanuel Wyler** (membre du comité directeur du PS canton de Zürich, en charge de la politique économique et financière)

Il peut sembler étrange de discuter sur les rapports entre le PS et les syndicats, car, d'un point de vue historique, le PS n'est-il pas LE parti des syndicats ? Les deux ont combattu les partis bourgeois et la classe dominante. A notre avis, les éléments suivants, entre autres, expliquent l'éloignement qui s'est effectué:

Pendant des décennies, les ouvriers ont formé la colonne vertébrale du parti et des syndicats. Avec l'élévation du niveau de vie au cours du 20ème siècle, les conditions financières et la conscience de classe se sont modifiées: l'augmentation du pouvoir d'achat et l'ascension sociale ont contribué à l'«embourgeoisement» et à la transformation de l'ancienne classe ouvrière. La conscience de soi en tant que «producteurs» a laissé place à une représentation en tant que «consommateurs».

La modification de l'économie suisse (déindustrialisation) et donc la chute du nombre de membres a affaibli les syndicats et leur influence dans le parti.

En parallèle à la désaffection de la classe ouvrière traditionnelle du parti, de même qu'à l'accroissement d'une nouvelle couche de travailleur/se-s ne disposant pas du droit de vote, la composition sociale des membres du PS a changé. Le PS comporte aujourd'hui majoritairement des cadres, des travailleur/se-s sociaux, des enseignant-e-s et des indépendant-e-s. La concordance des intérêts entre PS et syndicats n'est plus donnée d'avance.

A la suite de mai 68, de nouveaux thèmes sont apparus comme l'écologie, le féminisme, le tiers-mondisme. Ces thèmes n'apparaissent pas immédiatement pertinents aux syndicats. Les «nouveaux mouvements sociaux» ont

ainsi vu les syndicats comme rétrogrades et passésistes.

Néanmoins, le PS reste le parti le plus proche des syndicats sur la scène politique et aussi le parti le plus représenté dans l'appareil syn-



dical. En même temps, les syndicalistes ne sont plus hégémoniques dans le parti, mais constituent un courant parmi d'autres..

DÄ FÖIFER UND S'WEGGLI *

Afin de changer quelque chose à ces conflits internes, les différentes parties doivent comprendre la situation tendue et se montrer prêtes au compromis. En même temps, ces changements doivent conduire à une réorientation des positions du PS. Ceci ne signifie pas un abandon des positions syndicales. Au contraire, le PS et les syndicats défendent toujours les intérêts des salarié-e-s. En même temps, cette intégration doit convenir à ceux qui se comprennent d'abord

comme des consommateur/trice-s et comme des indépendant-e-s. Ceux-ci demandent des réformes qui entrent dans le cadre du PS et peuvent être rapprochées des exigences syndicales.

Par exemple, les horaires des magasins peuvent être étendus. Mais il ne faut pas que les employé-e-s du commerce et de la logistique en souffrent. Au contraire, il faut de nouveaux modèles de rotation et de nouveaux contrats de travail. Ceci conduit à augmenter les coûts – il serait naïf, ou malintentionné, de croire que l'élargissement de l'offre puisse se faire sans contrepartie. Comme le disait Milton Friedman «*There is no free lunch!*».

On ne pourra pas éviter que notre politique devienne (encore) plus compliquée si les différents besoins – ceux des employé-e-s, des chômeur/se-s, des travailleur/se-s non payé-e-s, des consommateur/trice-s, du secteur

public – doivent être réduits à un dénominateur commun. Mais ce n'est qu'à la condition que les membres du PS se mettent ensemble et développent des projets en commun (plutôt que les uns contre les autres) que notre parti peut faire de la politique avec succès !

* *La pièce d'un sou et le petit pain*

L'exemple édifiant de la garde des enfants

La discussion autour de la proposition de la conseillère nationale Jacqueline Fehr de créer des bons pour la garde des enfants est exemplaire à cet égard. Cette proposition a été combattue par le SSP et a finalement été rejetée par l'assemblée des délégué-e-s du PSS. Pour ses défenseurs, la subvention directe aux parents permet une meilleure mixité sociale et évite la migration vers des crèches privées. Il s'agit du point de vue des parents comme «consommateurs». Les conditions de travail du personnel sont peu pertinentes.

A l'inverse, les syndicats exigent un subventionnement direct, ainsi qu'un contrôle des crèches. Les enfants – et les parents – profitent d'un personnel bien formé et bien payé. Se pose alors la question de savoir si ces crèches correspondent bien aux besoins des parents et si ceux-ci sont prêts à envoyer leurs enfants dans des crèches subventionnées. Indubitablement, des deux côtés on se préoccupe du bien-être des parents et des enfants, et la notion de mixité sociale est importante au PS. Néanmoins un accord ne semble pas être possible.

PS ET SYNDICATS. UN DÉBAT À POURSUIVRE

Le texte de socialistes zürichoïses que nous reproduisons ci-dessus est la première contribution à un débat que nous souhaitons voir se poursuivre dans les colonnes de *Pages de gauche*. La conciliation entre «ailes» syndicales et consuméristes se pose-t-elle de la même manière en Suisse romande? Les solutions proposées par Rebecca et Emanuel Wyler résolvent-elles les tensions politiques au sein du PSS? Quels enjeux de classes sont sous-jacents à la question syndicale au sein du PS? Les rapports entre syndicats et autres partis de gauche doivent-ils exister?

Les personnes intéressées peuvent proposer leur contribution à la rédaction.

Réd.

Retour du sens de la justice

Le 8 février dernier dans le canton de Zurich, l'initiative du groupement Alternative Liste visant à supprimer l'imposition forfaitaire des riches étrangers a été acceptée par 53% des votants.

Par Jacqueline Badran, biologiste et économiste, entrepreneuse, conseillère communale socialiste à Zurich.

Au lendemain du vote, les bourgeois se frottaient les yeux et comprenaient à peine ce qui se passait. Dans le reste de l'Europe, on commentait le résultat avec satisfaction, à l'image de la Frankfurter Allgemeine qui titrait « Zurich supprime ses bons fiscaux ».

S'agit-il d'un tournant, du début de la fin d'une politique fiscale au service du capital ? Après nombre de défaites dans le canton de Zurich, comme lors de la suppression de l'impôt sur les successions, la division par deux de l'imposition des dividendes ou la suppression des droits de mutations, la gauche emportait enfin une victoire.

LA JUSTICE SOCIALE AU COEUR DU DÉBAT

Comment cela a-t-il pu se produire ? La gauche n'avait que peu de moyens pour la campagne de votation, trop absorbée qu'elle était par les bilatérales et, en ville de Zurich, par l'élection du maire. Le résultat n'a été que l'effet d'une combinaison de plusieurs facteurs favorables.

Premièrement, le débat

de crise sur les bonus de l'UBS a profité à l'initiative. Pour une fois, la justice sociale et fiscale revenait au centre d'une discussion politique, puisque personne ne comprenait pourquoi les contribuables devaient financer ces bonus malgré des pertes gigantesques, un échec évident et des aides étatiques déjà massives. Le système qui laissait croire



que tout le monde profiterait des riches a fait place à son exact contraire. Soudainement, les petits devaient aider les grands...

Deuxièmement, la question de l'inégalité de traitement a joué un rôle important, d'autant que pour une fois, les discriminations touchaient des Suisses. La raison pour laquelle des étrangers extrêmement riches devaient être mieux traités n'était pas particulièrement claire. D'autant que le canton de Zurich connaît deux cas particulièrement

célèbres de personnes dont l'activité ne consiste pas à profiter de leur retraite au bord du lac, mais bien à gérer leurs affaires florissantes depuis la Suisse: l'oligarque russe Viktor Veckselberg et le baron de l'industrie laitière Theo Müller. Ce dernier avait menacé, avant la votation, de déménager à Schwytz en cas de suppression des forfaits fiscaux. Ce genre

de menaces, émanant d'un Allemand, n'ont pas exactement plu aux électeurs de l'UDC. Avec une gauche mobilisée et un vrai débat sur la justice, les éléments principaux d'une victoire étaient posés.

Troisièmement, quelques millionnaires suisses se sont engagés contre l'imposition forfaitaire. Parmi eux, certains jouissaient d'un certain crédit auprès des milieux bourgeois, comme le directeur de Denner, Philippe Gaydoul.

Quatrièmement, les

chiffres parlaient pour eux-mêmes. Il était question d'une centaine de profiteurs et la perte pour le canton de Zurich se serait élevée à environ six millions de francs s'ils avaient tous déménagé. Une plaisanterie pour un budget cantonal d'environ onze milliards. Même de nombreux bourgeois ont bien dû reconnaître qu'une perte de si faible ampleur serait facile à compenser.

L'IMPACT DE LA CRISE

Enfin, la crise financière a agi comme un révélateur et a probablement fait la différence. C'est d'ailleurs une opportunité pour toute la gauche: l'effondrement des marchés financiers a révélé à tous ce que nous n'avons pas réussi à expliquer: le scandale des différences flagrantes de salaire et de fortune et le mensonge du lien entre hauts revenus et hauts risques.

La question de la justice a été ramenée dans le champ politique – et il est apparu que cette dernière porte un bandeau sur les yeux pour éviter tout arbitraire, et non pour rester aveugle aux conséquences de ses actes. Pour une fois, les votants ont ouvert les yeux sur une question fiscale.

Traduction: Benoît Gaillard

PROTÉGER LES DROITS DES PERSONNES MIGRANTES

SIGNEZ LA PÉTITION DU FORUM POUR L'INTÉGRATION DES MIGRANTES ET DES MIGRANTS (FIMM SUISSE)

La Convention internationale sur la protection des droits des travailleurs migrants et des membres de leur famille est entrée en vigueur le 1er juillet 2003. Elle vise ainsi à protéger les droits essentiels comme les droits civils et politiques, y compris la protection contre la torture ou le travail forcé, le droit à une procédure ordinaire et à la sécurité de la personne, ainsi que la liberté d'expression et la liberté de religion. Le Conseil fédéral tergiverse toujours au lieu de ratifier la Convention.

Le Forum pour l'intégration des Migrants et des Migrants (FIMM Suisse), organisation faîtière des associations de migrants en Suisse, a lancé une pétition pour que la Confédération ratifie enfin cette Convention.

Elle peut être signée sur le site : www.fimm.ch.

INVITATION À UNE CONFÉRENCE

LA FIN DU CAPITALISME: À LA RECHERCHE D'ALTERNATIVES

Programme:

- Exposé de Hans Baumann (ancien chef économiste du syndicat Unia) sur

le thème «Le rôle de l'Etat – Les limites du keynésianisme»

- Exposé de Oliver Fahrni (économiste et publiciste) sur le thème „Modèles économiques alternatifs“

- Discussion avec les deux intervenants et élaboration commune d'un papier de position du Cercle d'Olten



Cercle d'Olten
des socialistes de gauche

Samedi 4 avril 2009, 14h15 – 16h30 environ
Restaurant Don Camillo, Zieglerstrasse 20, Berne

Fiscalité vaudoise – en mars, ça repart!



Le 8 février, le peuple vaudois a accepté deux lois fiscales promouvant des baisses d'impôts.

Dans ce domaine, le problème majeur est qu'il y a une forte inadéquation entre le niveau de compréhension des spécialistes de la fiscalité ou autres

automatique de faire des amalgames complètement faux.

Il était difficile pour la population de distinguer les deux volets en votation: bouclier fiscal et loi sur les impôts cantonaux. Il était encore plus compliqué d'expliquer que le second volet comprenait en son sein à la

militants politiques, et la population qui n'a pas forcément envie de se plonger dans la technicité des mécanismes fiscaux. Même les mécanismes les plus intelligents doivent être ensuite résumés en quelques idées simples, phrases-chocs et autres slogans. Lorsque l'on fait cet exercice, il devient alors presque

fois des rabais pour les familles et des cadeaux fiscaux pour les gros actionnaires. La droite a résumé tous ces articles en un simple concept: «soutenons les familles». Comme peu de personnes s'opposent à ce simple slogan, il était difficile d'imaginer que les référendums puissent réussir, même celui sur le bouclier fiscal dont personne n'a vraiment pu parler sur la scène publique. Quelqu'un veut une preuve de la confusion qui règne? Il suffit de regarder la votation du 24 février 2008 ou la majorité des Vaudois on refusé la réforme de l'imposition des entreprises. Pourquoi alors l'accepter à plus de 70% un an après? D'abord parce qu'il était mis dans un paquet, et surtout parce que seule la deuxième partie du paquet, celle sur les familles a été mise en avant.

Nous aurons toutefois droit à une revanche, puisque le Parti socialiste a annoncé le lancement d'une initiative fiscale

le lendemain du résultat. Il avait soutenu le paquet fiscal en promettant d'annuler ensuite les cadeaux fiscaux aux gros actionnaires. Dans le projet d'initiative, le PS propose de réaffecter la somme ainsi gagnée en une mesure sociale incluse dans la loi fiscale: un soulagement des personnes qui paient trop de primes d'assurance maladie. Le 24 février 2008, le peuple vaudois a refusé un paquet qui ne contenait que des mesures antisociales. Le 8 février 2009, il a accepté un paquet qui contenait à la fois des mesures antisociales et des mesures sociales. La prochaine fois, acceptera-t-il le paquet purement social? Au moins, dans cette initiative, tout va dans le même sens: une redistribution des richesses des plus riches et nantis, vers les plus démunis.

Samuel Bendahen

Interdiction du cumul des mandats à Genève

Par Valérie Boillat

Le 8 février 2009, 83.8% des Genevois-e-s ont suivi les recommandations du Grand Conseil et interdit le cumul des mandats. Il s'en suivra un changement de la Constitution pour abolir la dérogation qui permettait à deux conseillers/ères d'Etat sur sept de siéger également aux Chambres fédérales. Il semble que les électeurs et électrices réclament de leurs élus qu'ils se concentrent sur une tâche. Ceci mettra sans doute en veilleuse quelques appétits. Il se murmurait de plus en plus fort que le Conseiller d'Etat PDC Pierre-François Unger s'intéressait à une charge fédérale. Au soir du scrutin, il démentait, se déclarant fort bien occupé par les enjeux de son dicastère cantonal.

LE NON DES LIBÉRAUX

Presque toutes les formations politiques s'opposaient

au principe du cumul. Si le PDC désirait plutôt régler la question dans le cadre de la Constituante et pas par un vote isolé, les libéraux prônaient le non. Au motif de la liberté des partis et des élu-e-s de trancher au cas par cas. Le précédent de l'une des leurs servait leur argumentation. Conseillère d'Etat en charge de l'instruction publique genevoise, Martine Brunschwig Graf avait cumulé deux ans durant sa tâche genevoise avec celle de Conseillère nationale.

SURESTIMATION DE SOI, TENDANCE À SQUATTER LE POUVOIR OU LES DEUX À LA FOIS?

Les personnes qui cumulent les fonctions n'ont-elles pas légèrement tendance à se surestimer, voire à squatter le pouvoir? S'il est vrai qu'une législation est souvent trop courte pour déployer une vraie action et que, donc, rien ne sert de changer de

personnel politique à la première occasion, il n'en est pas moins vrai que personne n'est irremplaçable en politique. On peut espérer de certain-e-s politicien-ne-s, certes très bons, qu'ils s'impliquent longtemps dans les affaires de la cité... mais pas forcément toujours en s'accrochant aux mêmes postes d'exécutif. Et surtout pas en courant trop de lièvres et en se croyant infaillibles.

Malgré ce vote, le principal problème de Genève demeure.

LEX CRAMER

Officiellement, et le Conseil d'Etat l'a répété, ce n'est pas une lex Cramer qui a été adoptée. La clarté du vote a tout de même étonné et laisse à penser que le cas du Conseiller d'Etat Robert Cramer agaçait dans la petite République. Elu sénateur à Berne, il partage en effet depuis décembre 2007 son emploi du temps entre Genève et la capitale.

Précisons qu'à Genève, Cramer s'occupe d'un des départements cantonaux certainement les plus lourds et dont il a lui-même dessiné les contours ambitieux, à l'occasion de la réorganisation du Conseil d'Etat.

Manifeste pour les « produits »

Une grève générale est déclarée en Guadeloupe depuis le 19 janvier organisée par le Collectif Lyannaj kont pwofitasyon (LKP), suivie le 5 février par une grève générale en Martinique. Pages de gauche reproduit ici de larges extraits d'un manifeste rédigé par des intellectuels antillais, qui nous semble un document politique de première importance.

Par Ernest Breleur, Patrick Chamoiseau, Serge Domi, Gérard Delver Edouard Glissant, Guillaume Pigéard de Gurbert, Olivier Portecop, Olivier Pulvar, Jean-Claude William

« Cela ne peut signifier qu'une chose: non pas qu'il n'y a pas de route pour en sortir, mais que l'heure est venue d'abandonner toutes les vieilles routes. »

Aimé Césaire - Lettre à Maurice Thorez.

C'est en solidarité pleine et sans réserve aucune que nous saluons le profond mouvement social qui s'est installé en Guadeloupe, puis en Martinique, et qui tend à se répandre à la Guyane et à la Réunion. Aucune de nos revendications n'est illégitime. **Aucune n'est irrationnelle en soi**, et surtout pas plus démesurée que les rouages du système auquel elle se confronte. Aucune ne saurait donc être négligée dans ce qu'elle représente, ni dans ce qu'elle implique en relation avec l'ensemble des autres revendications. Car la force de ce mouvement est **d'avoir su organiser sur une même base ce qui jusqu'alors s'était vu disjoint**, voire isolé dans la cécité catégorielle — à savoir les luttes jusqu'alors inaudibles dans les administrations, les hôpitaux, les établissements scolaires, les entreprises, les collectivités territoriales, tout le monde associatif, toutes les professions artisanales ou libérales...

Mais le plus important est que la dynamique du Lyannaj — qui est d'allier et de rallier, de lier relier et relayer tout ce qui se trouvait désolidarisé — est que la souffrance réelle du plus grand nombre (confrontée à un délire de concentrations économiques,

d'ententes et de profits) rejoint des aspirations diffuses, encore inexprimables mais bien réelles, chez les jeunes, les grandes personnes, oubliés, invisibles et autres souffrants indéchiffrables de nos sociétés. La plupart de ceux qui y défilent en masse découvrent (ou recommencent à se souvenir) que l'on peut saisir l'impossible au collet, ou enlever le trône de notre renoncement à la fatalité.

GRÈVE LÉGITIME

Cette grève est donc plus que légitime, et plus que bienfaisante, et ceux qui défontent, temporisent, tergiversent, faillissent à lui porter des réponses décentes, se raptent et se condamnent.

Dès lors, derrière le prosaïque du « pouvoir d'achat » ou du « panier de la ménagère », se profile l'essentiel qui nous manque et **qui donne du sens à l'existence, à savoir: le poétique**. Toute vie humaine un peu équilibrée s'articule entre, d'un côté, les nécessités immédiates du boire-survivre-manger (en clair: **le prosaïque**); et, de l'autre, l'aspiration à un **épanouissement de soi**, là où la nourriture est de dignité, d'honneur, de musique, de chants, de sports, de danses, de lectures, de philosophie, de spiritualité, d'amour, de temps libre affecté à l'accomplissement du grand désir intime (en clair: le poétique). [...]

La « hausse des prix » ou « la vie chère » ne sont pas de petits diables-ziguidi qui surgissent devant nous en cruauté spontanée, ou de la seule cuisse de quelques purs békés. Ce sont les résultantes d'une dentition de système où règne le dogme du libéralisme économique. Ce dernier s'est emparé de la planète, il pèse sur la totalité des peuples, et il préside dans tous les imaginaires — non à une épuration

ethnique, mais bien à une sorte « **d'épuration éthique** » (entendre: désenchantement, désacralisation, désymbolisation, déconstruction même) de tout le fait humain. Ce système a confiné nos existences dans des **individuations égoïstes** qui vous suppriment tout horizon et vous condamnent à deux misères profondes: être « consommateur » ou bien être « producteur ». Le consommateur ne travaillant que pour consommer ce que produit sa force de travail devenue marchandise; et le producteur réduisant sa production à l'unique perspective de profits sans limites pour des consommations fantasmées sans limites. L'ensemble ouvre à **cette socialisation anti-sociale**, dont parlait André Gorz, et où l'économie devient ainsi sa propre finalité et déserte tout le reste. Alors,



quand le « prosaïque » n'ouvre pas aux élévations du « poétique », quand il devient sa propre finalité et se consume ainsi, nous avons tendance à croire que les aspirations de notre vie, et son besoin de sens, peuvent se loger dans ces codes-barres que sont « le pouvoir d'achat » ou « le panier de la ménagère ».

Et pire: nous finissons par penser que la gestion vertueuse des misères les plus intolérables relève d'une politique humaine ou progressiste. Il est donc urgent **d'escorter les « produits de premières nécessités »**, d'une autre catégorie de denrées ou de facteurs qui relèveraient résolument d'une « **haute nécessité** ». Par cette idée de « haute nécessité », nous appelons à prendre conscience du poétique déjà en œuvre dans un mouvement qui, au-delà du pouvoir d'achat, relève d'une exigence existentielle réelle, d'un appel très profond au plus noble de la vie.

Alors que mettre dans ces « produits » de haute nécessité ?

C'est tout ce qui constitue le cœur de notre souffrant désir de faire peuple et nation, d'entrer en dignité sur la grand-scène du monde, et qui ne se trouve pas aujourd'hui au centre des négociations en Martinique et en Guadeloupe, et bientôt sans doute en Guyane et à la Réunion. [...]

VICTIMES D'UN SYSTÈME FLOU, GLOBALISÉ

[...] L'autre très haute nécessité est ensuite de s'inscrire dans une contestation radicale du capitalisme contemporain qui n'est pas une perversion mais bien la plénitude hystérique d'un dogme. La haute nécessité est de tenter tout de suite de **jeter les bases d'une société non économique**, où l'idée de développement à croissance continue serait écartée au profit de celle d'épanouissement; où emploi, salaire, consommation et production serait des lieux de création de soi et de parachèvement de l'humain. Si le capitalisme (dans son principe très pur qui est la forme contemporaine) a créé ce **Frankenstein consomm-**

de haute nécessité

mateur qui se réduit à son panier de nécessités, il engendre aussi de bien **lamentables « producteurs »** – chefs d'entreprises, entrepreneurs, et autres socio-professionnels ineptes – incapables de tressaillements en face d'un sursaut de souffrance et de l'impérieuse nécessité d'un **autre imaginaire politique, économique, social et culturel**. Et là, il n'existe pas de camps différents. Nous sommes tous victimes d'un système flou, globalisé, qu'il nous faut affronter ensemble. Ouvriers et petits patrons, consommateurs et producteurs, portent quelque part en eux, silencieuse mais bien irréductible, **cette haute nécessité qu'il nous faut réveiller, à savoir: vivre la vie**, et sa propre vie, dans l'élévation constante vers le plus noble et le plus exigeant, et donc vers le plus épanouissant. Ce qui revient à vivre sa vie, et la vie, dans toute l'ampleur du poétique.

On peut mettre la grande distribution à genoux en mangeant sain et autrement. [...]

On ne peut vaincre ni dépasser le prosaïque en demeurant dans la caverne du prosaïque, il faut ouvrir en poétique, en décroissance et en sobriété. Rien de ces institutions si arrogantes et puissantes aujourd'hui (banques, firmes transnationales, grandes surfaces, entrepreneurs de santé, téléphonie mobile...) ne sauraient ni ne pourraient y résister.

Enfin, sur la question des salaires et de l'emploi. Là aussi il nous faut déterminer la haute nécessité. Le capitalisme contemporain réduit la part salariale à mesure qu'il augmente sa production et ses profits. Le chômage est une conséquence directe de la diminution de son besoin de main d'œuvre. Quand il délocalise, ce n'est pas dans la recherche d'une main d'œuvre abondante, mais dans le souci d'un effondrement plus accéléré

de la part salariale. Toute déflation salariale dégage des profits qui vont de suite au grand jeu welto de la finance. Réclamer une augmentation de salaire conséquente n'est donc en rien illégitime: c'est le début d'une équité qui doit se faire mondiale.

Quant à l'idée du « plein emploi », elle nous a été clouée dans l'imaginaire par les nécessités du développement industriel et les épurations éthiques qui l'ont accompagnée. Le travail à l'origine était inscrit dans un système symbolique et

tion de soi, ou alors qu'il en soit un outil secondaire parmi d'autres. [...] Le plein emploi ne sera pas du prosaïque productiviste, mais il s'envisagera dans ce qu'il peut créer en socialisation, en autoproduction, en temps libre, en temps mort, en ce qu'il pourra permettre de solidarités, de partages, de soutiens aux plus démantelés, de revitalisations écologiques de notre environnement... Il s'envisagera en « tout ce qui fait que la vie vaut la peine d'être vécue ». [...]

Voici ce premier panier que nous apportons à toutes les



sacré (d'ordre politique, culturel, personnel) qui en déterminait les ampleurs et le sens. Sous la régie capitaliste, il a perdu son sens créateur et sa vertu épanouissante à mesure qu'il devenait, au détriment de tout le reste, tout à la fois un simple « emploi », **et l'unique colonne vertébrale de nos semaines et de nos jours**. Le travail a achevé de perdre toute signification quand, devenu lui-même une simple marchandise, il s'est mis à n'ouvrir qu'à la consommation. Nous sommes maintenant au fond du gouffre. Il nous faut donc réinstaller le travail au sein du poétique. Même acharné, même pénible, qu'il redevienne un lieu d'accomplissement, d'invention sociale et de construc-

tables de négociations et à leurs prolongements: que **le principe de gratuité** soit posé pour tout ce qui permet un dégagement des chaînes, une amplification de l'imaginaire, une stimulation des facultés cognitives, une mise en créativité de tous, un déboulé sans manman de l'esprit. [...] **C'est à partir de ce principe que nous devons imaginer des échelles non marchandes** allant du totalement gratuit à la participation réduite ou symbolique, du financement public au financement individuel et volontaire... C'est le gratuit en son principe qui devrait s'installer aux fondements de nos sociétés neuves et de nos solidarités imaginantes...

NOUS APPELONS À UNE HAUTE POLITIQUE, À UN ART POLITIQUE

Projetons nos imaginaires dans ces hautes nécessités jusqu'à ce que la force du Lyanaj ou bien du vivre-ensemble, ne soit plus un « panier de ménage », mais le souci démultiplié d'une plénitude de l'idée de l'humain. [...]

Nous appelons donc à ces utopies où le Politique ne serait pas réduit à la gestion des misères inadmissibles ni à la régulation des sauvageries du « Marché », mais où il retrouverait son essence au service de tout ce qui confère une âme au prosaïque en le dépassant ou en l'instrumentalisant de la manière la plus étroite.

Nous appelons à une haute politique, à un **art politique**, qui installe l'individu, sa relation à l'Autre, au centre d'un projet commun où règne ce que la vie a de plus exigeant, de plus intense et de plus éclatant, et donc de plus sensible à la beauté.

Ainsi, chers compatriotes, en nous débarrassant des archaïsmes coloniaux, de la dépendance et de l'assistanat, en nous inscrivant résolument dans

l'épanouissement écologique de nos pays et du monde à venir, en contestant la violence économique et le système marchand, nous naîtrons au monde avec une visibilité levée du post-capitalisme et d'un rapport écologique global aux équilibres de la planète...

Alors voici notre vision: Petits pays, soudain au cœur nouveau du monde, soudain immenses d'être les premiers exemples de sociétés post-capitalistes, capables de mettre en œuvre un épanouissement humain qui s'inscrit dans l'horizontale plénitude du vivant...

Frantz Fanon (1925-1961)

« La violence qui a présidé à l'arrangement du monde colonial, qui a rythmé inlassablement la destruction des formes sociales indigènes, démolit sans restrictions les systèmes de références de l'économie, les modes d'apparence, d'habillement, sera revendiquée et assumée par le colonisé au moment où, décidant d'être l'histoire en actes, la masse colonisée s'engouffrera dans les villes interdites. Faire sauter le monde colonial est désormais une image d'action très claire, très compréhensible et pouvant être reprise par chacun des individus constituant le peuple colonisé. »

Frantz Fanon, *Les damnés de la terre*, 1961

Psychiatre antillais (il est né à Fort-de-France en Martinique), militant de l'indépendance algérienne au sein du FLN, Frantz Fanon mènera une vie trop courte et trépidante. En 1943, il combat au côté des Forces françaises libres puis de l'armée française en France dans les Vosges. Reparti en Martinique pour passer son baccalauréat, il reviendra en France poursuivre des études de médecine à Lyon. Il en profitera aussi pour suivre les cours de Merleau-Ponty. Il travaillera ensuite en Algérie comme médecin, puis dès 1954 s'engagera pour la lutte nationale algérienne au côté du FLN. Son travail, son œuvre et son engagement politique ont comme point commun sa volonté de désaliénation et de décolonisation afin de réaliser l'autonomie.



agenda

Du 4 au 18 mars
Du droit au logement au droit à la ville
 Exposition, conférence, table ronde, théâtre documentaire, safari urbain. www.unil.ch

Du 6 au 15 mars
Festival du film et forum international sur les droits humains
 Maison des Arts du Grütli, Genève

Du 23 au 27 mars
Semaine Cap sud 2009
 Conférences, débats et projections de films sur l'accès aux médicaments dans les pays du sud. EPFL, Lausanne

28 mars
 Assemblée des délégués du PSS à Neuchâtel

4 avril
 Conférence – La fin du capitalisme: à la recherche d'alternatives
 Org. Cercle d'Oltén des socialistes de gauche
 14h15 – 16h30, Restaurant Don Camillo, Berne

5 avril
 Elections cantonales neuchâteloises, 1er tour

JAB

CH-1450 Sainte-Croix

Adresse de renvoi:

Pages de gauche

Case postale 7126 - 1002 Lausanne

Pages de gauche

Mensuel d'opinions socialistes indépendant

Free paroles

«S'il y a une chose que la nature a rendue moins susceptibles que toutes les autres d'être l'objet d'une appropriation exclusive, c'est bien l'action de la pensée nommée idée, qu'un individu peut posséder de façon exclusive aussi longtemps qu'il la garde pour lui; mais au moment où elle est divulguée, elle devient la possession de tous, et celui qui la reçoit ne peut pas en être dépossédé. (...) Celui à qui je confie une idée obtient une connaissance sans m'ôter la mienne, de même que celui qui allume sa bougie à la mienne reçoit de la lumière sans me plonger dans l'obscurité. La possibilité de répandre les idées à travers le monde pour l'instruction mutuelle des hommes et l'amélioration de leur condition semble un bienfait prévu par la nature (...). Les inventions ne peuvent donc pas être appropriées.»

Thomas Jefferson, *Lettre à Isaac McPherson*, 1813

«Les idées s'améliorent. Le sens des mots y participe. Le plagiat est nécessaire. Le progrès l'implique. Il serre de près la phrase d'un auteur, se sert de ses expressions, efface une idée fautive, la remplace par l'idée juste.»

Guy Debord, *La société du spectacle*, 1967.

«Pourtant une toute autre voie de sortie [du capitalisme] s'ébauche. Elle mène à l'extinction du marché et du salariat par l'essor de l'autoproduction, de la mise en commun et de la gratuité.»

André Gorz, *La sortie du capitalisme a déjà commencé*, 2007.